

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Contentieux international en droit des affaires (4DR2266)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

GUILLAUME Florence, Professeure ordinaire, et un-e assistant-e.

Contenu

Cet enseignement est consacré aux aspects procéduraux du droit international privé des affaires. Il permet d'approfondir les connaissances acquises dans le cours de droit international privé dispensé dans le cadre du Bachelor of Law en développant les questions liées à la compétence internationale des tribunaux étatiques. Cette question centrale est abordée dans une perspective de droit comparé de manière à mettre en évidence les enjeux liés au choix du for. Le droit international privé des affaires présente une importance pratique considérable, dès lors que les relations commerciales sont très fréquemment déployées sur le territoire d'Etats différents dans notre monde globalisé. Les étudiant-e-s apprendront à intégrer les paramètres du droit international privé non seulement dans la conduite d'un litige international, mais également pour prévenir un tel litige au moment de l'entrée dans une relation d'affaires. Cet enseignement permet d'acquérir les réflexes pratiques nécessaires pour appliquer les règles de compétence internationale figurant dans le droit international privé suisse (Loi fédérale sur le droit international privé, Convention de Lugano), le droit international privé européen (Règlement Bruxelles Ibis), ainsi que les principales règles du droit international privé anglais et américain.

Le cours traite notamment des questions suivantes :

- la compétence internationale des tribunaux (notamment aspects stratégiques liés au choix du for)
- l'élection de for (notamment validé et portée de l'élection de for)
- les compétences concurrentes et les procédures parallèles (notamment litispendance et connexité)
- le risque de déclinatoire (notamment forum non convenien; anti-suit injunctions)
- les mesures provisoires (notamment effet extraterritorial des Mareva injunctions)

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation. Le seul document autorisé pour l'examen est le Recueil de textes « Procédure civile, Exécution forcée, Droit international privé » (F. Bohnet/ F. Guillaume (édit.), Helbing & Lichtenhahn) ou le Recueil de textes « Droit international privé » (A. Bucher/ F. Guillaume (édit.), Helbing & Lichtenhahn); les annotations suivantes sont autorisées : mises à jour, renvois entre articles, soulignements et références de jurisprudence. Aucun objet connecté n'est autorisé. L'examen porte sur des cas pratiques.

Documentation

La documentation, et notamment le plan du cours est disponible sur Moodle. Le contenu de l'« Abrégé de droit international privé – Principes généraux » (F. Guillaume, Helbing & Lichtenhahn) est considéré comme acquis.

Forme de l'enseignement

Cours ex cathedra, commentaires d'arrêts, exercices.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Mesurer les risques liés au for et prendre les mesures anticipatoires nécessaires
- Identifier les enjeux procéduraux d'une relation d'affaires internationale en procédant à un examen de droit comparé
- Analyser les fors disponibles dans un contexte international, établir les avantages et inconvénients des différents fors, choisir et recommander un for

Compétences transférables

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Contentieux international en droit des affaires (4DR2266)

- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- Interpréter un texte juridique
- Evaluer l'opportunité d'une démarche juridique